



COMMUNE DE GOESDORF
1, op der Driicht
L-9653 GOESDORF

GOESDORF, le 12 septembre 2022

Avis

Conformément à l'article 24, § 1 de la **loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau**,
il est porté à la connaissance du public qu'une **demande d'autorisation** a été présentée

par: **Monsieur Jean-Paul Flammang**

pour l'objet: **Gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Goesdorf**

à l'adresse: **Goesdorf**

La demande avec les documents y afférents puissent être consultés au secrétariat de la commune de Goesdorf pendant les heures d'ouverture de bureau.

Jean-Paul MATHAY
Bourgmestre